Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260925-202676_DELIB-DE

DELIBERATION
Demande de subvention APF France

Date de convocation 16 septembre 2026	L'an deux mil VINGT SIX, le 22 septembre
Date d'affichage 24 septembre 2026	Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. CHIFOLEAU Jean-Luc Maire.
Nombre de conseillers : - en exercice : 11 - présents : 09 - votants : 11	Etaient présents: MM. CHIFFOLEAU Jean-Luc.. ALLANIC Christian. DESTREHEM Hadrien. LEMOINE Michel. LE SCOARNEC Goustan BLANCHET Julien. MMES. MOISDON Emilie CHERON Béatrice. MALAMITSAS Véronique. Absents : MME BLANCHET Véronique, pouvoir à M. LE SCOARNEC Goustan MME LE PALMEC Valérie, pouvoir à Mme MALAMITSAS Véronique Formant la majorité des membres en exercice A été élue secrétaire : Mme CHERON Béatrice

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Suite à un courrier du 31 aout 2026, l'association APF France a adressé à la Commune une demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, refuse la demande de subvention d'un montant de 100 €.

Fait et délibéré à Hoedic le 22 septembre 2026

Pour copie conforme à Hoedic le 24 septembre 2026

MAIRIE DE HOEDIC
(MORBIHAN)